

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal Séance du 20 août 2018

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur RIVET Stève avec procuration à SIBUE Pascal.
Madame VITALE Julie avec procuration à BESSE Yann.
Monsieur MOLLARD Gilles.
Monsieur KOPP Pierre-Ivan.

- Décide de cotiser pour l'année 2018 à la Société d'Economie Alpestre de Savoie pour 300 €, à l'unanimité.

- Décide d'adhérer pour l'année 2018 à l'Association des Maires Ruraux de France pour 95 €, à l'unanimité.

- Décide d'adhérer pour l'année 2018 à la Fondation du Patrimoine pour 55 €, à l'unanimité.

- Décide de surseoir à l'approbation des tarifs publics des remontées mécaniques pour la saison 2018 / 2019.

- Accepte que la compétence "Défense extérieure contre l'incendie" soit restituée à la commune de Saint Jean d'Arves, à l'unanimité.

- Approuve les statuts consolidés de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan qui prendront effet au 1^{er} janvier 2019 dans les conditions fixées à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité.

- Accepte la convention entre la commune de Saint Jean d'Arves et ENEDIS ayant pour objet l'occupation d'un terrain aux Mazets, sur lequel sera installée un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique, à l'unanimité.

- Approuve le projet d'avenant à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée d'un an, la convention signée relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à l'unanimité.

- Décide de ne pas faire de travaux de dépressage des parcelles 10 et 18 présenté par l'ONF. Aucune demande d'aide financière ne sera demandée cette année, à l'unanimité.

- Approuve la proposition de Monsieur Le Maire de distraire toutes les parcelles de forêt communale relevant du régime forestier, demande à Monsieur Le Président du Conseil d'Administration de l'ONF d'ouvrir la discussion avec les élus de montagne pour adapter l'instruction précitée au milieu montagnard, charge Monsieur Le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de Monsieur Le Ministre de l'Agriculture, Monsieur Le Préfet de la Savoie et Monsieur Le Président du Conseil d'Administration de l'ONF. Demande à Monsieur le Maire de cesser toute activité économique avec l'ONF dans l'attente de traitement de ce dossier, à l'unanimité.

- Décide de surseoir à la promesse de bail du projet de centrale hydroélectrique sur la commune de Saint Jean d'Arves, à l'unanimité. Des compléments d'informations vont être demandés.

- Demande une aide auprès du Département pour la création d'un enrochement à sec en aval de la route des Côtes. Cette aide se fera dans le cadre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE), à l'unanimité.

- Approuve le projet de Madame JOVENET Sabine pour l'été 2018.

- Décide d'approuver la proposition d'intervention de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) pour l'accompagnement à la régularisation comptable, budgétaire et financière du lotissement de la commune, à l'unanimité. Cette intervention s'élève à 3 090,08€. Le coût d'une journée complémentaire s'élèvera si besoin à 441,44€.

- Des devis vont être demandés pour mettre un abri bus à Entraigues.
La pose de 2 candélabres à l'entrée d'Entraigues (prolongement du réseau) ainsi qu'au niveau de l'auberge des Sources va être étudiée.

- Valide le compte rendu de visite technique pour l'installation d'un concentrateur dans le clocher de l'église de La Tour élaboré par Suez Eau France, à l'unanimité.

- Décision modificative N°2 de la commune :

D 673 : + 920€

D 6453 : -920€

Approuvé à l'unanimité.

- Régularisations du cabinet GE-ARC à valider à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Cantine primaire : En attente des résultats de l'appel d'offres.

- Demande de subvention pour le logiciel de la halte-garderie, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à faire cette demande de subvention, à l'unanimité.

Questions diverses :

- Décide de louer l'appartement N°115 à La Tour, à l'année, ainsi que l'appartement N°11 à la Résidence des 3 Aiguilles.

- Lecture du courrier de Monsieur et Madame SANDON Guy.

- Location de la salle de la mairie pour le yoga le mercredi de 18h à 20h.